



Procès-verbal n° 3 de la réunion du Conseil d'administration du 20 juin 2023

Présents : Mmes, M.Joliet, I.Delrue, C. Nicolas, C. Porphyre, MM. M.Collard, JP. Delchef (président), S. Faraone, A. Geurten, M. Marnette, J.Nivarlet (vice-président), B.Scherpereel (secrétaire général), P. Thomas (trésorier général).

Excusés : M. JP Vanhaelen.

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux du club de Gallia BEEZ et débute à 18h30.

Avant d'entamer les travaux, le président accueille et félicite les membres élus ou réélus lors de la dernière assemblée générale à savoir A.Geurten, membre réélu et les nouveaux membres du conseil d'administration : Mme C. Nicolas et M. Marnette.

Au nom du CdA, il leur adresse un mot d'accueil personnalisé.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour de la réunion.

1. Assemblée générale du 17 juin 2023

1.1. Bilan de l'assemblée générale

D'une manière générale, les membres du CdA expriment leur satisfaction sur le déroulement et les résultats de l'assemblée générale. En outre,

- Ils se félicitent de l'approbation de tous les rapports d'activités, reconnaissance du travail accompli ;
- Ils attireront l'attention des membres sur l'opportunité et les modalités de dépôt d'amendements en séance ;
- Ils prennent acte du mandat reçu de l'assemblée pour résoudre temporairement la situation administrative et sportive des clubs BC Marche et BC Hotton (PA86) et pour permettre l'application du PM12 pour la saison 23-24 suite à l'absence de consensus ;
- Ils s'engagent à formuler une modification de l'article PA32 pour consolider la présence des membres effectifs de la province de Luxembourg.

1.2. Principales décisions de l'assemblée générale

Les principales décisions de l'assemblée générale relatives à

- L'application du PC 62 (modalités) ;
- Limitation de l'apport d'activités au niveau national (article PA75ter) ;

- Révision des modifications de la composition des comités de club (PA77) ;
- Possibilité (pas d'obligation) de défrayer les arbitres par paiement électronique (PC46) ;
- Tournante des provinces en cas de place vacante dans les séries régionales seniors ;
- Approbation du règlement des championnats des jeunes régionaux ;
- Augmentation des indemnités d'arbitrage au niveau provincial ;
- Non indexation des licences collectives ;
- Redistribution du solde du fonds des jeunes à concurrence de 130 € par équipe de jeunes ayant terminé le championnat.

1.3. Suivi des principales décisions

1.3.1. PA 86 (situation BC Marche et BC Hotton)

Le président informe les membres du CdA qu'après un entretien avec le président du CP Namur et le secrétaire du CP Luxembourg, les modalités du règlement de la question ont été définies.

Le règlement de la question est programmé pour le 30 juin 2023.

1.3.2. Application du PM12 pour la saison 22-23

Compte tenu des contradictions existant dans les textes (point 1.3 et 1.6 de l'article PM12), vu l'urgence du règlement de la question, les membres du CdA optent pour la prise en compte uniquement des rencontres de championnat dans le cadre du calcul de l'indemnité de formation

1.3.3 Création du matricule 200130 bis Castors Braine

Le président prendra contact avec les dirigeants des 2 clubs, 0130 et 200130 pour qu'ils formalisent via une convention le transfert des droits et obligations inhérents à la saison 22-23.

1.3.4 Règlement des championnats des jeunes régionaux

Le nouveau règlement sera publié sur le site dans les plus brefs délais.

2. Préparation de la saison 2023-2024

2.1. Répartition des départements, commissions et mandats

Suite aux résultats des élections du 17 juin 2023, après en avoir conféré avec certains membres du CdA immédiatement concernés par la répartition des départements et commissions et par l'attribution des mandats, la proposition suivante a été formulée.

Secrétaire général : Bernard Scherpereel

Trésorier général : Pierre Thomas

Vice-président : José Nivarlet

Vice-présidente : Marèse Joliet

Département Championnat : Marèse Joliet

Département Coupes AWBB : Salvatore Faraone

Département Arbitrage AWBB : Alain Geurten

Département Détection & Formation Jeunes : José Nivarlet

Département Relations CP : Catherine Nicolas

Département Handi-Corpos : Catherine Nicolas

Département Promotion évènements : Claire Porphyre

Département éthique & égalité des chances : Marèse Joliet

Département Mini-basket : Catherine Nicolas

Département communication & médias : Jean-Pierre Delchef

Département juridique : Jean-Pierre Delchef

Commission informatique : Pierre Thomas

Commission Entraîneurs : Marc Marnette (ff)

Commission Marketing : Marc Marnette

Commission 3 X 3 : Selim Ben Aissia

Relations avec le Luxembourg : José Nivarlet

Conseil d'administration Basketball Belgium : Pierre Thomas

2.2 Composition du bureau

Le bureau sera composé des président, vice-présidents, secrétaire-général, trésorier-général.

2.3. Constitution des départements et commissions

Les membres s'accordent pour composer leurs départements et commissions pour le 1^{er} juillet 2023.

2.4. Agenda des réunions

L'agenda des réunions de la saison 2023-2024 sera planifié lors de la prochaine réunion qui aura lieu les 25 & 26 août 2023.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 1011 du 16 juin 2023.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n° 1011 du 16 juin 2023.

5. Suivi des décisions prises lors des réunions du 31 mai et 6 juin 2023

5.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général portant sur :

- Le refus de la dérogation sollicitée par le RBC Aubel visant à permettre à des U14 d'évoluer en U12 ;
- L'approbation du règlement des play-off de la province du Hainaut
- L'octroi d'une dérogation accordée au New BC Belgrade pour raisons médicales
- Le refus de la démission du BF Montagnard (1906)
- L'approbation de la convention PA 75quater liant les clubs de Ciney (1130) et de BC Marche (1907)
- L'approbation de la fusion CFB Fleurus (2719) - US Vieux Campinaire (1914)
- L'approbation de la fusion Spirou ladies (1810) - CEP (0148)

5.2. Courriers rédigés par le président

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur :

- La problématique des installations du BC Chalet (1168)
- Le refus d'une double affiliation avec un club de BVL.

En ce qui concerne le premier courrier, suite à une intervention de l'avocat consulté par le club, le conseil d'administration décide de maintenir indépendamment de la faute de frappe qui aurait pu induire le club en erreur.

6. Organisation des Awards 2023

6.1. Bilan des Awards

M. Joliet, présidente du département championnat et le président font rapport sur l'organisation des Awards 2023 qui a rassemblé un nombre important de lauréats et leur famille ou supporters qui auront eu l'occasion, après la cérémonie protocolaire, d'assister à une rencontre de l'équipe nationale U20.

L'événement a connu un beau succès et constituera, à l'avenir, l'épilogue sportif de la saison.

6.2. Rédaction d'un règlement pour la saison 23-24

Afin d'améliorer le produit, ayant constaté quelques incompréhensions dans l'octroi des Awards, soucieux de répondre au questionnement de certains membres de clubs, les membres du CdA décident de rédiger un règlement détaillé qui sera publié avant le début de la saison.

7. Colloque la Beauté du sport le 27 juin 2023

Le président confirme la bonne organisation du colloque

8. Compétences administratives du conseil d'administration

8.1. Nomination de la secrétaire du CP Liège

Suite à la demande du CP Liège, les membres du CdA confirment la nomination de madame Aline Pallen en qualité de secrétaire du CP pour la durée de son mandat (2023-2028)

8.2. Récupération du matricule 1914

Les membres du CdA sont saisis d'une demande formulée par le CFB Fleurus (2719) qui a absorbé le club du Vieux Campinaire (1914) de récupérer le numéro matricule 1914.

Compte tenu que

- en application de l'article PA81 les numéros matricules restent la propriété de l'AWBB et qu'ils ne peuvent être cédés qu'avec l'autorisation expresse du conseil d'administration ;
- les 2 clubs sont situés sur le territoire de la même commune et y ont contribué au développement du basket-ball ;
- la fusion des 2 clubs, souhaitée par les instances communales, a été entérinée par le conseil d'administration

les membres du CdA ne s'opposent pas à la reprise du matricule sous réserve de solutions aux questions informatiques au niveau des affiliations, de l'inscription des équipes et du calcul des indemnités de formation.

8.3. Demande du BC Saint-Léger (0927) - composition Comité Provincial du Luxembourg

Le conseil d'administration est saisi d'une demande pour que deux personnes affiliées au club du BC Saint-Léger puissent toutes deux faire partie du comité provincial. Le conseil d'administration ne peut se prononcer favorablement mais préconise la création d'une commission 3X3 au sein de la province de Luxembourg, afin d'y intégrer de l'une d'elles, pour la saison 2023-2024.

8.4. Demande du CP Liège

Les membres du CdA prennent connaissance du mail du comité provincial de Liège posant un certain nombre de questions sur le fonctionnement du système informatique. Compte tenu de l'aspect transversal de certaines questions, ils décident de les mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du département CP-CDA.

8.5. Demande de dérogation du BC Silly (2691)

Le conseil d'administration est saisi d'une demande pour que des joueurs U9 puissent évoluer en U12. Le conseil d'administration ne peut répondre favorablement à la demande, étant donné que les joueurs ont reçu jusqu'à présent un apprentissage 3 & 3 et que le passage vers la formule 5X5 plus la différence d'âge est totalement contre indiqué pour la formation et le bien être des joueurs.

8.6. Demande de précisions sur l'application de l'articles PC 53 et suivants sollicitée par le RBC Visé (1245)

Le conseil d'administration a reçu une demande de clarification concernant le PC53 et la qualification des joueurs de moins de 23 ans dans le cas où le club inscrit deux équipes P4 et deux équipes P2. Les membres du conseil d'administration confirment que des joueurs de moins 23 ans, inscrits dans les divisions inférieures, ne peuvent monter que dans l'une des deux équipes P2, cette qualification étant définitive pour la saison 2023-2024 et de plus ils ne sont dès lors pas autorisés à passer de la série P2A à la série P2B.

Ils décident toutefois de demander la confirmation de cette prise de position urgente à la commission législative qui sera chargée de se prononcer avant le début du championnat.

8.7. Demande conjointe du club Castors Braine (0130) - du club BC Auderghem (0697)

Les membres du CdA prennent d'une demande conjointe des 2 clubs sollicitant l'autorisation de bénéficier les services d'un même coach pour 2 équipes de jeunes évoluant dans la même division U19. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu des dispositions de l'article PC 32.4 et du caractère compétitif de la compétition pouvant entraîner le champion provincial d'accéder à la compétition régionale.

9. Compétences judiciaires du conseil d'administration

9.1. Nomination des membres des organes judiciaires

Ayant constaté l'absence de communication des Procureurs sur le renouvellement des mandats des membres des organes judiciaires, vu l'urgence et afin d'éviter la vacance de certaines fonctions, le conseil d'administration décide

- de confirmer madame Andrée Pottiez en qualité de présidente du CJP Hainaut
- de confirmer Mr Albert Desmet en qualité de secrétaire du CJP Hainaut
- de revoir le statut de tous les membres en stage au cours de la saison 22-23

9.2. Nomination de membres ad hoc au CJP BBW

Les membres du CdA confirment la nomination de M. Pierre Decauwers en qualité de membre ad hoc pour les séances des 25 et 27 juin 2023 du CJP BBW.

9.3. Avis commission article PJ4 Guy Dehuy

Les membres du CdA prennent connaissance de l'avis positif de la commission PJ4 relatif à la proposition de nomination de M. Guy Dehuy en qualité de membre du CJP Hainaut. Ils décident de le nommer pour une période de stage d'un an.

9.4. Avis commission article PJ4 Docquier Jean-Marie

Les membres du CdA prennent connaissance de la tenue d'une réunion de la commission PJ 4 qui se tiendra le 27 juin 2023 et qui statuera sur l'acte de candidature de M. Jean-Marie Docquier en qualité de membre du CJP Luxembourg.

9.5. Durée du Stage

Les membres du CdA entament un débat sur les modalités de stage des candidats membres des organes judiciaires et concluent que la référence à une année civile n'est pas en adéquation avec la réalité du terrain.

Ils envisageront dès lors une modification statutaire à ce sujet.

9.6. Réflexions sur le mandat et l'évaluation de l'action des procureurs régionaux

Sur la base des dispositions des articles PJ4bis et PJ15bis, compte tenu de l'implémentation d'un nouveau système de gestion des dossiers judiciaires et l'adaptation nécessaire à celui-ci, vu la nécessité d'évaluer l'action des responsables de l'organisation des conseils judiciaires, les membres du CdA décident de fixer le terme de leur mandat actuel au 31 décembre 2023.

Une feuille de route sera rédigée pour lancer la saison 2023-2024.

10. Affaires du personnel

10.1. Engagement de collaborateurs pour la direction technique

Le président fait part de la fin de contrat de 2 collaborateurs de la direction technique et des modalités de la procédure de renouvellement de celui-ci.

10.2. Engagement d'un nouvel éducateur à partir du 01 août 2023

Le secrétaire-général fait rapport de la procédure de sélection qui a permis le recrutement d'un nouvel éducateur.

Suite à l'appel à candidatures, publié sur le site et dans la newsletter, 9 personnes ont posé leur candidature dont 4 ont été retenues sur la base de leur dossier.

Une interview a permis au jury, composé du secrétaire général, du responsable du département du détection et sélection, du directeur administratif du CRF et du responsable du staff des éducateurs de retenir 1 candidat.

Ce dernier a signé un contrat à durée déterminée de 12 mois.

11. Nouvelles des départements

11.1. Département arbitrage

A.Geurten, président du département arbitrage annonce que l'assemblée générale des arbitres régionaux aura lieu le 27/08/2023.

Sur demande du département compétition de Basketball Belgium, la demande d'arbitres pour des rencontres amicales avec des clubs de TDM devra désormais lui être adressée conformément aux dispositions du livre de compétition.

La liste des matches sera aussi publiée dans Bigcaptain.

11.2. Département Coupes

11.2.1. Evaluation des modalités du tirage au sort

Les membres du CdA commentent l'annonce et le tirage au sort de la composition des groupes disputant les coupes seniors. S'ils apprécient l'initiative tant d'assurer la publicité de cet événement important que la transparence souhaitée, ils formulent un certain nombre de considérations sur les modalités de réalisation de l'opération et de son suivi.

11.2.2. Matches de Coupe le 27 août 2023.

Compte tenu de l'assemblée générale des arbitres régionaux le 27 août 2023 matin, un courrier sera adressé aux clubs pour qu'ils puissent en tenir compte dans leur programmation.

11.2.3. Département Championnat

11.2.1. Composition du calendrier

M.Joliet, présidente du département championnat, confirme que le calendrier des championnats régionaux a été rédigé, publié et envoyé aux clubs et que les modifications au calendrier sont gratuites jusqu'au 15 juillet inclus.

11.2.2. Réunion avec les clubs

Vu l'absence de problèmes et l'état d'avancement du calendrier, la réunion statutaire des clubs ne s'impose pas d'autant plus que les questions éventuelles se résolvent par échange de mails.

11.2.3. Demande du RBC Waterloo (0970)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande du club d'occuper une place vacante dans le championnat régional U21, division Silver.

Après l'examen de la demande, les membres du CdA décident de ne pas y répondre favorablement et ce pour les motifs suivants :

- d'une part le RBC Waterloo n'est pas champion de U21 élites au terme de la saison 2022-2023 (il l'était au terme de la saison 2021-2022)
- d'autre part le règlement des championnats jeunes régionaux, dont le volet 23-24 avait été voté lors de l'assemblée générale du 25 mars 2023, a été confirmé, à l'unanimité des membres effectifs, représentant les clubs de l'AWBB. Lors de l'assemblée générale du 17 juin 2023. Ce règlement précise que seul le champion provincial peut accéder à la compétition régionale.
- Enfin d'autres demandes du même ordre ont été refusées au nom du respect du nouveau règlement tel qu'il sera appliqué.

12. Agenda

29 juin 2023 : cérémonie de clôture CRF

La réunion se termine à 20h00 et la prochaine réunion est programmée le vendredi 25 août 2023 à 10h00 au Mont Saint Aubert.

Au terme de la réunion qui clôture la saison 2022-2023, le président souhaite de bonnes vacances aux membres du CdA et leur donne rendez-vous le 25 août pour de nouvelles aventures !

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général